Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N°184/2026

Interdiction de stationner
Parkings Salle des Fêtes/ Complexe Sportif
Le vendredi 20 novembre 2026 De 9h30 à 23h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de l'organisation de la rando nocturne « La Quévert Luisante », l'accès aux parkings de la salle des fêtes et du complexe sportif seront interdits le Vendredi 20 novembre 2026 de 9h30 à 23h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Publié le 18 novembre 2026

Fait à QUÉVERT, le 17/11/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor